

**SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
(SEJS)
UNSA-éducation**

Le 22 février 2018

Monsieur le Directeur,

A son grand étonnement, le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS) a découvert, fortuitement, le 19 février, l'instruction ministérielle N° DRH/SD2/2018/22 du 25 janvier 2018 relative aux opérations de mouvement 2018.

Comme il l'a déjà souligné à plusieurs reprises, ses représentants du personnel demandent à être directement destinataires d'instructions ministérielles de cette nature compte tenu de leur enjeu mais aussi de la longueur des circuits de diffusion interne.

Le SEJS déplore la date butoir de retour des demandes de mutation pour les inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) fixée le 16 mars soit une échéance excessivement raccourcie ainsi que l'utilisation imposée de RenoirH dont les dysfonctionnements sont constants, comme on l'a vu en 2017.

En outre, dans le corps de cette instruction comme dans ses annexes ne figure aucune liste de postes vacants à l'attention des IJS. Ceci est contraire à l'objectif affiché page trois de l'instruction précitée de « favoriser une mobilité plus grande des agents ».

La réduction des effectifs et la décision de ne pourvoir qu'un seul poste d'IJS par direction départementale, quelle que soit la charge des missions, réduisent considérablement les possibilités de mutation. De surcroît, les décisions des RBOP sur les ouvertures postes, dont on nous dit qu'elles sont essentielles, ne sont pas connues faute de plafond d'emploi. Nos collègues ne sont pas en capacité d'opérer des choix de carrière et de vie dans un contexte aussi incertain.

Aussi, comme cela a déjà été demandé, notamment lors de rédaction d'un *vade mecum* sur le mouvement des IJS, qui n'est toujours pas finalisé malgré nos propositions constructives et précises, le SEJS vous demande de diffuser une liste de postes vacants d'IJS. Cette publication doit nécessairement intervenir *a minima* un mois avant la date butoir de retour des demandes de mutation, à repousser par conséquent au 16 avril.

Vous remerciant de votre réponse, le SEJS vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ses salutations distinguées.

Isabelle BÉCU-SALAÜN

Secrétaire Générale

Monsieur Joël BLONDEL
Directeur des ressources humaines
Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Philippe BAYLAC – SEJS –
10, rue des Grès
77590 BOIS-LE-ROI
Courriel : sejs.permanence@unsa-education.org